



PHOTO

**Dossier d'inscription**  
**Temps d'activités périscolaires**  
**Année 2016-2017**  
**ECOLE Per Jakez Helias (TPS - GS)**

**Enfant**

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Adresse : .....

.....

Fille

Garçon

Date de Naissance : .....

Noms et numéros des personnes à prévenir en cas d'urgence : .....

.....

Adresse Mail : .....

**Niveau fréquenté à la rentrée de septembre 2016 :**

TPS ou PS

MS

GS

**Responsable légal 1**

Père

Mère

Autre ..... (Précisez)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Commune : .....

Tel domicile : .....

Tel portable : .....

Tel travail : .....

Adresse Mail : .....

**Responsable légal 2**

Père

Mère

Autre ..... (Précisez)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Commune : .....

Tel domicile : .....

Tel portable : .....

Tel travail : .....

Adresse Mail : .....

**Autorisation parentale conjointe**

Je soussigné(e)..... (Nom Prénom)

Responsable légal de l'enfant autorise mon enfant :

- A participer aux activités organisées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.
- A participer aux activités nécessitant des déplacements qu'ils soient à pied, à vélo, ou éventuellement en minibus.
- A être photographié ou filmé dans le cadre des Activités Périscolaires afin d'illustrer des supports de communication (journal, affiches, site web, vidéo, etc...) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant et cela à titre gratuit. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale. Je m'engage à ce que mon enfant participe de manière assidue aux activités auxquelles il est inscrit.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte des TAP et m'engage à la respecter.

En cas de garde alternée, prévenir la coordination.

*Mon enfant est à l'école primaire et j'autorise les personnes majeures désignées ci-dessous à chercher mon enfant à la fin des Temps d'Activités Périscolaires (16h30) en cas d'empêchement de ma part :*

Nom/Prénom :..... Tel :.....

Nom/Prénom : ..... Tel :.....

Nom/Prénom :..... Tel : .....

Ou à rentrer seul à la maison :  (cochez la case)

Remarques éventuelles : .....  
.....  
.....  
.....

Mention « Lu et approuvé »

Date : .....

Signature du responsable légal 1:

Signature du responsable légal2 :



# La Charte de Fonctionnement des TAP à Cléder

## I. Les grands principes

**Article 1 :** La commune s'engage à prendre en charge tous les enfants à la fin de l'école.

**Article 2 :** Les TAP sont organisés par la commune de Cléder et l'Office Clédérois d'Animation

**Article 3 :** Ce sont des temps facultatifs, **l'enfant n'est pas obligé de participer à un TAP**, cependant, l'esprit de la réforme est de permettre à un maximum d'enfants de découvrir des activités et notamment à ceux qui n'en pratiquent pas au quotidien.

**Article 4 :** Les TAP sont **des temps à vocation ludique** et reposent sur la découverte et l'initiation à des activités, non sur l'apprentissage poussé d'une discipline, celle-ci relevant d'une pratique extra-scolaire.

**Article 5 :** Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié, associatif ou par des intervenants extérieurs conventionnés par la commune.

**Article 6 :** Enfant, Parent/responsable, professionnel adopteront un comportement correct, civique à l'attention des autres et du matériel.

**Article 7 :** La commune décline toute responsabilité en cas de vols, dégradations d'objets de nature malveillante.

## II. Les inscriptions

**Article 1 :** L'ensemble des enfants inscrits en maternelle ou en primaire peut accéder aux TAP, qui sont **gratuits**.

**Article 2 :** Du 6 Juin au 1<sup>er</sup> Juillet 2016, les parents devront inscrire administrativement leurs enfants en remplissant un dossier spécifique TAP à télécharger sur le site de la ville ou à retirer à la maison des associations. Ce dossier se compose de 4 documents :

- Le dossier d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- La charte de fonctionnement des TAP à Cléder (A conserver)
- La feuille inscription (choix des activités)

**Article 3 :** Une fois complété, il devra être déposé à la maison des associations lors des permanences « inscription aux TAP » dernier délais le 1<sup>er</sup> juillet 2016. **Ce dossier est obligatoire**, ceci afin d'enregistrer définitivement les enfants aux TAP. Il n'y aura pas d'inscription par téléphone.

**Article 4 :** Pour la rentrée 2016-2017, vous aurez 2 modalités d'inscription :

1. A l'année, de septembre 2016 à juillet 2017
2. Par période, à savoir entre les vacances scolaires (les inscriptions seront donc proposées pour renouvellement ou nouvelle adhésion avant chaque départ en vacances) :

1 <sup>ère</sup> période	1 septembre au 19 octobre 2016
2 <sup>ème</sup> période	3 novembre au 16 décembre 2016
3 <sup>ème</sup> période	3 janvier au 10 février 2017
4 <sup>ème</sup> période	27 février au 7 avril 2017
5 <sup>ème</sup> période	24 avril au 7 juillet 2017

**Article 5 :** Les enfants du CP au CM2 auront la possibilité de s'inscrire à une ou deux activités pour chaque période. Soit :

Ecole Per JAKEZ HELIAS	Activité 1 le lundi	Activité 2 le jeudi
Ecole Saint-Joseph	Activité 1 le mardi	Activité 2 le vendredi

**Article 6 :** Un enfant non-inscrit aux TAP à 15h, ne peut revenir à la garderie périscolaire.

**Article 7 :** Tout enfant non-inscrit aux TAP sera sous la responsabilité des parents à partir de 15h.

### III. Le fonctionnement des TAP

**Article 1 :** L'accueil des TAP s'effectue dans les écoles.

**Article 2 :** Les enfants sont pris en charge pour l'école publique le lundi et le jeudi à 15h et pour l'école privée le mardi et le vendredi à 15h.

**Article 3 :** Selon les activités et les cycles, les TAP ont lieu dans l'école ou dans ses proches abords (gymnase, bibliothèque etc.)

**Article 4 :** Le mercredi midi il n'y aura pas de service de cantine, sauf pour les enfants inscrits en centre de loisirs. Néanmoins, une permanence sera assurée de 12h à 12h30 le temps que les parents puissent venir récupérer leurs enfants.

**Article 5 :** Les déplacements s'effectueront par les animateurs des groupes.

**Article 6 :** A la fin des TAP à 16h30 :

-Les parents viennent chercher l'enfant à l'école

-L'enfant part seul s'il en a l'autorisation

-Si l'enfant est inscrit à la garderie, il est pris en charge par les agents des garderies.

**Article 7 :** Si un enfant est malade et ne peut participer aux TAP, appeler les numéros de téléphones suivants : 02.98.69.32.95 ou 07.62.48.62.58. Fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur du responsable/parent justifiant de l'absence de l'enfant. Ce document est à déposer à la maison des associations.

**Article 8 :** **Au bout de 3 absences injustifiées, la coordination convoquera les parents et l'enfant pourra être exclu des activités.**

**Article 9 :** Au bout de 3 incidents constatés par les encadrants des TAP du type : indiscipline, rappel à l'ordre constant, irrespect du matériel, des sanctions adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion pourront être mises en place. Les parents seront avertis au plus tôt et un rendez-vous avec la famille sera proposé



Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Mail : .....

**Feuille d'inscription**  
**Temps d'activités périscolaires**  
**Année 2016-2017**  
**ECOLE Per Jakez Helias (TPS - GS)**

**Merci de cocher les jours où votre enfant participera aux TAP**

	Lundi (15h – 16h30)	Jeudi (15h – 16h30)
Période 1 Du 01/09/2016 au 19/10/2016		
Période 2 Du 03/11/2016 au 16/12/2016		
Période 3 Du 03/01/2017 au 10/02/2017		
Période 4 Du 27/02/2017 au 07/04/2017		
Période 5 Du 24/04/2017 au 07/07/2017		

Un mail de confirmation vous sera adressé pour validation finale des activités.